Ville d'HAUBOURDIN

NOUS, Maire de la Ville d'HAUBOURDIN ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;
Vu la demande de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE, situé 3 Zone Porte d'Estaires route d'Estaires 59480 LA BASSEE par laquelle il est demandé une restriction de la circulation en raison des travaux d'entretien divers pour la maintenance de la vidéo protection dans la commune d'Haubourdin ;
Considérant qu'il convient de prendre à cette occasion toutes mesures afin de faciliter le déroulement des chantiers et prévenir tout accident ;

Interdiction de stationnement
n°8.3.153/2023

ARRETONS

ARTICLE 1 :
Pour la période du lundi 3 avril 2023 au 31 décembre 2023, l'entreprise EIFFAGE ENERGIE est autorisée à occuper la voirie aux abords des installations concernés par la vidéo protection dans la commune d'Haubourdin, pendant la durée des travaux.

ARTICLE 2 :
Le stationnement pourra, par la mise en place d'une signalisation adaptée, être interdit et la vitesse limitée à 30 km/h, au droit des interventions pour permettre l'exécution des travaux.

ARTICLE 3 :
Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'entreprise EIFFAGE ENERGIE

ARTICLE 4 :
Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,
Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale,
Monsieur l'Inspecteur Principal, responsable du Commissariat d'Haubourdin,
Monsieur l'Adjudant de Gendarmerie,
Monsieur le Commandant de Corps des Sapeurs Pompiers d'Haubourdin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à HAUBOURDIN, le jeudi 30 mars 2023

VILLE D'HAUBOURDIN Service Urbanisme

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Sébastien DEGARDIN

Mairie d'Haubourdin • 11 rue Sadi Carnot • CS 70159 • 59482 Haubourdin Cedex
Téléphone 03 20 44 02 90 • Fax 03 20 44 02 50
mairie@haubourdin.fr • www.haubourdin.fr

Papier issu de forêts gérées durablement